

**DES ESSAIS À L'ARGUMENTATION RIGOUREUSE
QUI CONCERNENT TOUT LE MONDE**

COUVREZ DES LIVRES ACCESSIBLES AU FORMAT ORIGINAL

DÉCONFINEMENT

Quarantaine, jauge, accueil des classes... Qu'est-ce qui change en bibliothèque ce 19 mai ?

Ce 19 mai, entre en application le décret qui allège les restrictions d'accueil du public dans les bibliothèques et médiathèques. Guide pratique des nouvelles mesures sanitaires et du calendrier de



PHOTO OLIVIER DION

déconfinement.

Par **Fanny Guyomard**,

Créé le 18.05.2021 à 18h23,

Mis à jour le 19.05.2021 à 01h12

Ça y est. Ce 19 mai, plus d'un an après le début des restrictions sanitaires dues à l'épidémie de Covid-19, les lieux culturels rouvrent et le couvre-feu est repoussé à 21 heures. Le déconfinement se fait en plusieurs étapes, détaillées par le ministère de la Culture et six associations de professionnels du livre.

Quarantaine

D'abord, une grande nouvelle : la mise en quarantaine des documents empruntés est supprimée. Le Ministère s'appuie sur des études qui évaluent que le risque de contracter le Covid-19 en manipulant des documents « *paraît aujourd'hui faible* ». Le bibliothécaire veillera seulement à se laver systématiquement les mains « *après chaque période de manipulation de documents* ».

Distanciation sociale

Concernant l'accueil du public, il est demandé de respecter un périmètre de 8m² par personne, comme dans les musées. Les groupes (les membres d'une même famille par exemple) ne sont pas tenus de respecter cette distanciation sociale, mais la médiathèque devra essayer « *dans la mesure du possible* » de limiter les groupes à deux adultes.

Pour les activités assises, un siège vide doit séparer les usagers, sauf s'ils forment un groupe, qui devra être limité à six personnes. Mais

dans le cadre d'activités scolaires et périscolaires, pas de limitation du nombre d'enfants, dès lors que les deux mètres de distanciation physique sont respectés.

Pour parvenir à limiter le nombre de personnes sur place, pas de changement : les médiathèques doivent inciter les visiteurs à venir à des horaires différents, en recommandant par exemple de prendre rendez-vous pour choisir un créneau précis dans la journée. Chaque établissement établit sa jauge et l'affiche à l'extérieur et à l'intérieur de leurs locaux, en prévoyant « *un système de comptage permettant de s'assurer du respect de celle-ci* ». Le Ministère demande aux médiathèques d'inviter les usagers à télécharger et à activer l'application Tous anti-Covid. Si l'utilisateur ne l'a pas, il est suggéré de lui faire remplir une fiche où il indique l'heure de son arrivée – fiche que la médiathèque conservera 14 jours.

Matériel sanitaire

Ne pas oublier de mettre à disposition du gel hydro-alcoolique à l'entrée et à la sortie, de garder un sens de la circulation dans le bâtiment pour éviter les croisements et d'aérer les locaux plusieurs minutes toutes les heures. Une partie des locaux doit rester fermée si la médiathèque n'arrive pas à la désinfecter. Et elle ne doit toujours pas remettre les matériels qui ne peuvent être lavés à la machine pendant 30 minutes à 60°.

Le masque reste obligatoire dès 11 ans et est « *fortement recommandé* » à partir de 6 ans.

Spectacles

Les artistes interprètes ont droit de ne pas porter de masque pendant leur performance. En fait, les activités artistiques et les animations culturelles des bibliothèques suivent les recommandations des salles de spectacles : jauge de 800 personnes en espace clos et 1 000 en extérieur. Les organisateurs multiplieront les portes d'entrées et

ouvriront les portes assez tôt pour éviter les congestions.

Calendrier

A partir du 9 juin, si l'évolution locale de la situation sanitaire le permet, la jauge passe à 4m² par personne. Assises, elles peuvent venir à dix maximum, et les médiathèques laisseront encore un siège vide entre deux personnes qui ne viennent pas ensemble.

Le 30 juin, il n'y aura plus de jauge, mais une distanciation physique « *d'au moins un mètre* » entre deux personnes du même foyer ou non, en milieu clos comme en extérieur. Deux mètres si le port du masque est impossible.

18.05

2021

Articles liés



29.04.2021

Emmanuel Macron propose un déconfinement en quatre étapes



29.04.2021

Emmanuel Macron propose un déconfinement en quatre étapes



12.05.2021

Bibliothèques : vent de gratuité dans les métropoles



12.05.2021

Bibliothèques : vent de gratuité dans les métropoles

